

Séance du 02 novembre 2021

Présents : LABOUROT Céline, PESENTI Bruno, BALLOT Emmanuelle, DAMY Olivier, VIELLARD Benoit, PALANGHI Mathilde, CHAFFANGE Elise, MILLOT Laurent, LAPLACE Jean-Louis, MOINE Alexandre, BARATA Virginie, GARDIEN Delphine.

Absents excusés : Sébastien THEVENOT, Damien HENRY

Anthony PINTO a donné procuration à Céline LABOUROT

Approbation compte rendu conseil municipal du 05 octobre 2021

Nomination secrétaire de séance : Alexandre MOINE

INTÉGRATION VOIRIE COMMUNALE RD 321 :

Suite à l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Jura relatif au transfert dans la voirie communale de la RD 321 E² dans sa totalité, soit 885 mètres, en date du 22 mars 2021, le Conseil Municipal, décide l'intégration dans la voirie communale de la RD 321 E², rue de la Gare, dans sa totalité, soit 885 mètres, à compter du 22 mars 2021.

MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE :

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le conseil communautaire de la communauté d'agglomération, lors de sa séance du 30 septembre dernier, a décidé la modification des statuts de la CAGD en vue d'augmenter le nombre des membres du bureau communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts de la CAGD, souhaitant qu'elle permette une meilleure représentativité du territoire, notamment du secteur Sud.

OFFRE DISTRIBUTEUR DE BILLETS :

Le conseil municipal prend connaissance d'une proposition de la société LOOMIS pour installation d'un distributeur de billets dans la commune. Il a été décidé de ne pas donner suite à cette offre, étant donné le coût prohibitif de cette prestation.

DROIT DE PREEMPTION :

MME le Maire fait part de sa rencontre avec M. Sébastien MAUTI, futur acquéreur d'un terrain privé de 479 m², Grande Rue, en vue de construire une maison locative. Ce terrain jouxtant un terrain communal de 790 m², le Conseil Municipal s'est interrogé sur l'opportunité de préempter afin de réunir les deux terrains pour obtenir une unité foncière plus pertinente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé :

- De ne pas demander de délégation à la CAGD pour préempter.

- De vendre le terrain communal cadastré ZH 27 de 790 m² à M. Sébastien MAUTI au prix de 55 euros le m² afin qu'il puisse construire une maison jumelée destinée à la location sur les deux terrains réunis.

Vote 10 voix pour, 3 abstentions.

ESPACES NATURELS SENSIBLES :

Suite à la délibération en date du 16 février 2021, le Conseil Municipal valide la convention relative à la gestion du site ENS d'initiative locale Doubs Loue Clauge et autorise Mme le Maire à la signer.

PROJET CIMETIERE :

M. DAMY présente le projet tel que défini après visite sur le terrain. L'agrandissement ne se fera que sur une partie du terrain jouxtant le cimetière actuel (32 m), ce qui permettra de créer une centaine de concessions nouvelles. Un devis de 83 356 euros a été reçu, d'autres devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal décide d'acheter une bande terrain de 840 m² au prix de 5 € le m² issue de la parcelle ZC N°26, pour accéder au nouvel emplacement.

Un espace cinéraire sera également créé.

Le projet final sera validé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal, afin de pouvoir effectuer une demande subvention pour ces travaux.

TAXE D'AMENAGEMENT :

Le Conseil Municipal, considérant l'article L 331-9 8° du Code de l'urbanisme donnant la possibilité d'exonération facultative, totale ou partielle, de la taxe d'aménagement pour les abris de jardins soumis à déclaration préalable, décide d'opter pour l'exonération totale de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable à compter du 1^{er} janvier 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ Mme le Maire :

- Fait part au Conseil Municipal de diverses invitations et remerciements.

- Fait Part d'une proposition de la société Élançité concernant un panneau électronique d'informations qui serait installé au centre du village. Le Conseil municipal donne un avis favorable à cet achat. Des renseignements complémentaires vont être demandés.

✓ Emmanuelle BALLOT fait le point sur l'organisation du repas du 11 novembre et la livraison des repas du 11 décembre.

✓ Alexandre MOINE :

- Informe le conseil municipal de la nécessité de remplacer des spots au stade.

- Donne connaissance de deux devis pour le réaménagement de la plateforme sportive du stade. La décision sera actée lors du prochain conseil municipal, avec demande de subvention pour ces travaux.

✓ Olivier DAMY :

- Donne le compte rendu d'une réunion concernant les travaux de la fibre optique. Ils sont en cours et seront terminés fin 2022-début 2023.

- Informe le conseil municipal de la visite des digues qui aura lieu le 09 novembre à partir de 8 h 30.

✓ Jean-Louis LAPLACE informe le Conseil Municipal des travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de bus des Marronniers qui auront lieu du 9 au 16 novembre prochain et qui entraîneront certaines perturbations sur le parking devant l'école. L'enrobé sera réalisé dans la semaine du 22 au 26 novembre.

Fin de séance 23 h 45.

Le Maire.